

## **SÉANCE DULUNDI 24 OCTOBRE 2016.**

L'an deux mille seize, le vingt quatre octobre à dix huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué le quatorze octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

### **Présents:**

Mmes ANGELI Laurette, CALDAS Denise, DURAND Kathy, MARTIN Emilie.  
MM DESORT Noël, GAUDU François, MAMOURI Joris, MAUQUIE Gérard,  
VALMALLE Richard.

### **Absents :**

Mme Candice BOUTAVIN qui donne pouvoir à Mme ANGELI Laurette  
M BOURGADE Damien qui donne pouvoir à Mme MARTIN Emilie  
Secrétaire de séance : Mme ANGELI Laurette.

M le Maire présente le compte rendu de la séance du 14 septembre 2016. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Révision du Plan Communal de Sauvegarde
- Nouveaux statuts de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes *Terres Solidaires*
- Retrait de la commune de L'Estréchure du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP)
- Travaux bureau de poste (grille)
- DM N° 1 (décision modificative)
- Point sur les travaux de la STEP (Station épuration) et du PR 3 (Poste de Relevage du Verdier)
- Informations analyses de surfaces
- Tilleuls devant le temple.
- Questions diverses.

M le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Territoires de Démocratie Sanitaire

Les conseillers ayant acceptés, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

### **1) Révision du Plan Communal de Sauvegarde**

M le Maire explique que les obligations légales nous obligent à réviser notre Plan Communal de Sauvegarde tous les cinq ans. Notre PCS date de 2011, nous devons donc le réviser.

Le maître d'œuvre de ce dossier était le bureau d'études « Risque et Territoire » situé à Mende. Aujourd'hui il nous propose un devis pour une révision pour un montant de 19 00,00 € HT, soit 2 280,00 € TTC.

Après discussion, les conseillers acceptent à l'unanimité, ce devis d'un montant de 1 900,00 € HT et autorisent M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2) Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes *Terres Solidaires* suite à la loi NOTRE**

M le Maire rappelle que suite à la loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 qui modifie les compétences des communautés de communes, la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes *Terres Solidaires* a mis en conformité ses statuts lors de son conseil du 14 septembre 2016. Il est maintenant nécessaire que le Conseil municipal les valide par délibération.

M le Maire donne lecture du projet de statuts et soumet son approbation au vote.

Après délibération, le Conseil municipal, valide à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes *Terres Solidaires*.

### **3) Retrait de la commune de L'Estréchure du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP)**

Mme ANGELI donne lecture de la délibération de la commune de L'Estréchure du 12 mars 2016, dans laquelle la commune de L'Estréchure souhaite se retirer du regroupement pédagogique, suite à la non-réouverture de la classe de L'Estréchure.

Mme ANGELI suggère que la commune participe financièrement au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans le regroupement, le Conseil approuve cette proposition.

Les conseillers, après en avoir discuté, acceptent à l'unanimité le retrait de la commune de L'Estréchure du SIRP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Travaux bureau de poste (grille)**

M le Maire fait part du courrier de la Poste IMMO (direction régionale M.P. – L.R. site de Montpellier – gestion du parc). Mme DEMAREST Barbara demande de changer la grille d'entrée qui protège le bureau de Poste de Saumane. M le Maire propose de contacter des professionnels pour, soit réparer, soit changer cette grille, selon leurs diagnostics et leurs devis, d'étudier et de choisir la meilleure proposition.

Les conseillers acceptent et autorisent M le Maire à consulter, à choisir l'entreprise la plus performante et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **4) Décision modificative N° 2/virements de crédits.**

Madame ANGELI explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de crédit sur le budget de la commune (M14).

Pour des raisons d'équilibre budgétaire, elle propose :

- de diminuer une partie des crédits alloués au chapitre 23 et de les affecter au chapitre 20

<b>Crédit à réduire</b>				
chapitre	article	Opération	Objet	Montant
23	2313	71	Constructions	- 3 000,00 €
<b>Crédit à ouvrir</b>				
chapitre	article	Opération	Objet	Montant
20	2051	10004	Logiciels, concessions, droits ...	+ 3 000,00 €

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les virements de crédits ainsi présentés.

### **5) Territoires de Démocratie Sanitaire ARS**

M le Maire rappelle que dans le cadre de la définition des nouveaux territoires de démocratie sanitaire, l'Agence Régionale de Santé a publié un avis de consultation.

Le Conseil Municipal doit se prononcer et voter, soit proposition n° 1 : un découpage en 13 territoires (un par département de la nouvelle Région), soit proposition n° 2 : un découpage en 6 territoires fondé sur le regroupement de certains départements limitrophes (Gard – Lozère) pour ce qui nous concerne.

Un vote suit ce rappel :

Proposition n° 1 : 0 voix

Proposition n° 2 : 6 voix

Abstention : 5 voix

### **Point sur les travaux de la STEP (Station épuration) et du PR 3 (Poste de Relevage du Verdier)**

M le Maire informe le Conseil que les travaux se poursuivent normalement au niveau du poste de relevage, les équipements prennent place, le groupe électrogène est en cours de livraison.

Au niveau des futurs bassins un mur de soutènement a été réalisé.

La nécessité de ce mur est due à l'introduction des « Euro codes » dans les calculs de stabilité ainsi qu'à une cohésion de sols moins favorable que lors des essais effectués pour l'étude préalable.

Pour ces deux raisons le conseil municipal participera de façon raisonnable au « surcoût » imprévu, engendré par la réalisation de ce mur de soutènement.

### **Informations analyses de surfaces**

M le Maire informe les conseillers que nous avons reçu une proposition d'analyses de surfaces par le Laboratoire Départementale d'analyses, à faire une fois par trimestre. M le Maire n'ayant pas été informé de l'obligation légale de ces analyses, il ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

### **Tilleuls devant le Temple.**

M le Maire dit que les tilleuls devant le temple abiment les façades du temple et de la mairie. Les racines soulèvent le sol et les marches. La zone déjà très ombragée est rendue dangereusement glissante par la présence des deux arbres. M le Maire propose de les abattre. Le Conseil, après discussion, accepte à l'unanimité, l'abattage des tilleuls et autorise le Maire à consulter des entreprises compétentes pour ces travaux.

### **Questions diverses**

#### **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement peut être revue tous les ans avant le 30 novembre.

M le Maire propose de rester dans la situation actuelle au taux voté lors de la séance du 14 novembre 2014 délibération n° 2014/043, soit un taux de 1%. Les conseillers acceptent cette proposition.

### **Les agents de la route**

Les agents du centre d'exploitation de Saint André de Valborgne sont inquiets sur l'avenir de leur métier. Ils nous signalent une baisse des moyens humains, un manque de transparence et de lisibilité dans l'orientation de la politique du Département et un abandon des tâches d'entretien et d'exploitation. Ils nous demandent de soutenir un service des routes de proximité. M le Maire présente une pétition allant dans ce sens, les conseillers décident de soutenir ces revendications et signent cette pétition.

### **Revêtement anti chute sous les jeux de la cour de l'école**

Mme ANGELI signale que le revêtement actuel est constitué de dalles très abimées qui tachent les vêtements des enfants. Il faut le changer. Trois entreprises ont été consultées, nous sommes dans l'attente de leur réponse. M le Maire est autorisé à choisir l'entreprise la plus intéressante.

### **Logement**

Mme Anaïs RAGOT a envoyé un préavis de départ pour le 31 janvier 2017 de son logement lieu dit « le Pont »

Deux demandes de logements nous sont parvenues dernièrement : Mme Marlène MOLHERAC et M Aurélien COUDERC souhaiteraient quitter le logement de la Maison Langrand pour réaménager au logement « le Pont »

M Anthony DEFRETIN souhaite habiter un logement de la Mairie.

Après discussion, les conseillers acceptent le déménagement de Mme MOLHERAC et M COUDERC, et l'arrivée de M DEFRETIN dans la Maison Langrand.

### **Château de l'Hom**

M le Maire relate la visite d'Inspection de Sécurité des Occupants des Terrains de Camping Soumis à un Risque Naturel et/ou Technologique du 7 octobre 2016.

Il fait part au Conseil du caractère dangereux de l'établissement et des prescriptions demandées par l'ensemble des membres de l'inspection.

### **Projet d'agrandissement de l'école Maternelle.**

M le Maire rappelle que, suite à la fermeture de la classe de L'Estréchure, il est nécessaire d'agrandir l'école, afin de créer une salle de repos pour les plus jeunes enfants.

Une demande de Certificat d'Urbanisme modificatif va être adressée prochainement à la DDTM afin de connaître la faisabilité du projet dans la zone actuelle qui est potentiellement inondable au regard de notre PLU.

En cas de réponse négative, il conviendra d'envisager un projet dans une zone plus favorable.

### **Local artisanal**

M le Maire fait part d'un courrier de M Guy Buannec nous indiquant sa recherche d'un atelier artisanal. Il a le projet, avec sa compagne, de fabriquer des glaces artisanales et il cherche un local adéquat. M le Maire prendra rendez vous avec lui pour une visite de notre local artisanal qui est vacant.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h30.

- 1) Révision du Plan Communal de Sauvegarde (2016/035)
- 2) Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes *Terres Solidaires* suite à la loi NOTRE (2016/036)
- 3) Retrait de la commune de L'Estréchure du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) (2016/037)
- 4) Décision modificative N° 2/virements de crédits (2016/038)
- 5) Territoires de Démocratie Sanitaire ARS (2016/039)